

Index AI : PRE01/248/2011
13 May 2011

Un homme condamné à devenir aveugle à titre de réparation : l'Iran ne doit pas exécuter cette peine

Amnesty International a appelé les autorités iraniennes vendredi 13 mai à ne pas appliquer une condamnation qui prévoit de rendre un homme aveugle en lui versant de l'acide dans les deux yeux, à titre de réparation.

Majid Movahedi a été condamné en 2008 en vertu du principe de *qisas* (« réparation »), pour avoir renversé un seau rempli d'acide sur la tête d'Ameneh Bahrami, qui avait refusé à plusieurs reprises sa demande en mariage.

Un tribunal de Téhéran a ordonné que cinq gouttes d'acide soient versées dans chacun de ses yeux et cette peine devrait être exécutée le 14 mai.

« Il est difficile de croire que les autorités iraniennes envisagent de mettre en œuvre une telle condamnation, s'est indignée Hassiba Hadj Sahraoui, directrice adjointe du programme Afrique du Nord et Moyen-Orient d'Amnesty International.

« Si horrible que soit le crime dont a été victime Ameneh Bahrami, le fait de rendre quelqu'un aveugle avec de l'acide constitue un traitement cruel et inhumain qui s'apparente à un acte de torture et les autorités iraniennes sont tenues au titre du droit international de veiller à ce que ce châtiment ne soit pas appliqué. »

Le 3 novembre 2004, Majid Movahedi a renversé un seau rempli d'acide sur la tête d'Ameneh Bahrami alors que celle-ci quittait son travail, après qu'elle eut refusé à plusieurs reprises sa demande en mariage.

Deux semaines après cette agression, Majid Movahedi s'est rendu à la police. Au cours d'une audience préliminaire, il a reconnu avoir agressé Ameneh Bahrami et a été placé en détention dans l'attente de son procès.

« Les femmes en Iran sont soumises à de nombreuses formes de violence – chez elles, dans la rue et aux mains du gouvernement. Les autorités ont le devoir tout d'abord de prévenir ces agissements, mais aussi d'accorder des réparations aux victimes, a indiqué Hassiba Hadj Sahraoui.

« Toutefois, elles ne sauraient le faire en bafouant le droit international par l'application de sanctions cruelles telles que la condamnation prononcée contre Majid Movahedi. Obliger un médecin à exécuter une telle peine violerait les codes internationaux de l'éthique médicale. »

Depuis son agression, Ameneh Bahrami a subi 17 opérations, certaines réalisées par des chirurgiens en Espagne, visant à reconstruire son visage, mais en vain. Les lésions résultant de l'agression se sont soldées par la perte d'un œil, et bien que son autre œil ait dans un premier temps recouvré 40 % de sa vision, une infection a achevé de la rendre aveugle en 2007.

Ameneh Bahrami n'a eu de cesse de réclamer vengeance pour ses blessures, et insiste pour que ce châtiment soit appliqué.